



Motion des représentants des personnels FSU (SNUipp et SNES) déposée lors de la réunion préparatoire des CCPL du Canada le 18 février 2022

Le Directeur de l'AEFE a pris acte de la décision de la Cour administrative d'appel de Nantes de mai 2020, qui a considéré comme « détournement de procédure » la pratique du recrutement différé (c'est-à-dire le recrutement sur des postes de résidents, précédé par un contrat local de 3 mois, de collègues n'étant pas au moment de leur recrutement résidents dans le pays, ni en suivi de conjoint). Le Directeur de l'AEFE a ainsi annoncé que, pour la rentrée 2022, seuls les vrais résidents (installés depuis 3 mois dans le pays ou en suivi de conjoint) seraient recrutés à l'issue des commissions consultatives paritaires locales.

Les représentants des personnels FSU qui siègent aux CCPL 1 et 2 du Canada déplorent cette décision annoncée en pleine campagne de recrutement pour la rentrée scolaire 2022. Bien que nous ayons cette année (ce qui est exceptionnel au niveau de la CCPL 2) quelques candidatures, qui devraient nous permettre de recruter sur les postes à pourvoir, notre inquiétude est réelle quant à l'avenir du réseau AEFE. En effet, à l'heure actuelle, nous n'avons aucune assurance sur l'évolution de la situation pour les années à venir. Le décret 2002-22 établissant le statut des personnels détachés doit être remplacé alors que certaines personnes au sein de la majorité actuelle sont de fervents partisans du démantèlement des services publics et la privatisation.

Les représentants des personnels FSU qui siègent aux CCPL 1 et 2 du Canada dénoncent le mépris ou la totale indifférence face à de nombreux candidats que l'on a laissé s'investir, dépenser temps et argent pour envoyer des dossiers souvent volumineux au Canada, en recommandé ou par messagerie, à coût souvent très élevé, pour que ces dossiers soient finalement tous rejetés. Quels blocages rendent donc impossible au XXI^e siècle l'envoi de candidatures par dossiers électroniques pour le Canada, alors que cela se fait pour d'autres pays? Nous souhaiterions que l'AEFE mette enfin en place une plateforme numérique standardisée sur laquelle les candidats pourraient déposer candidatures et dossiers.

Les représentants des personnels FSU qui siègent aux CCPL 1 et 2 du Canada demandent au vu de la situation actuelle :

- Qu'en cas de poste non pourvu cette année du fait de la situation exceptionnelle, le poste soit gelé pour être à nouveau proposé à la rentrée suivante, donc qu'en aucun cas cela ne conduise à des suppressions de postes.
- À plus long terme, dans le cadre d'une réécriture des textes encadrant le recrutement des enseignants en dehors de leur pays d'exercice, nous demandons que tous les personnels détachés conservent un contrat de droit public auprès de l'AEFE, et que les nouveaux contrats ne soient pas moins favorables que les contrats de résidents actuels
- Que soit mise en place une indemnité de déménagement et de frais de voyage pour les personnels résidents recrutés hors du pays d'exercice comme cela existe pour les personnels expatriés puisque depuis 2019, leur contrat à durée limitée les place dans une situation similaire.